



# L'ECHO DE L'ARGENTONNE

bulletin communal  
de Rioux-Martin  
– janvier 2020 –

## ■ sommaire

|                                          |       |
|------------------------------------------|-------|
| Urbanisme. . . . .                       | p. 3  |
| Travaux et projet<br>communaux . . . . . | p. 4  |
| La vie communale. . . . .                | p. 5  |
| Elections. . . . .                       | p. 7  |
| La vie associative . . . . .             | p. 8  |
| Un peu d'histoire . . . . .              | p. 14 |
| Informations<br>diverses . . . . .       | p. 15 |
| État civil. . . . .                      | p. 16 |

## Coordonnées de la mairie

Afin de vous faciliter l'accès à la mairie et aux services publics, la municipalité de Rioux-Martin a doublé les plages horaires d'ouverture au public (de 9 h à 18 h par semaine).

Le temps de travail des deux agents administratif reste le même, mais leurs missions évoluent afin de répondre à vos attentes.

Depuis l'été 2014 la mairie de Rioux-Martin est ouverte au public tous les jours, soit 5 demi-journées par semaine :

- ✓ le lundi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le mardi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le mercredi de 13 h 30 à 17 h
- ✓ le jeudi de 8 h 30 à 12 h
- ✓ le vendredi de 8 h 30 à 12 h

La mairie est ouverte toute l'année, mais en cas de fermeture exceptionnelle un avis est affiché sur la porte du bâtiment avec les coordonnées du maire et des adjoints, en cas d'urgence.

### Pour nous contacter :

Adresse : Mairie, le Bourg, 16210 Rioux-martin

Téléphone : 05 45 98 19 04 (un répondeur est disponible lorsque la mairie est fermée, vous pouvez laisser un message, nous vous rappellerons)

Fax : 05 45 98 21 08

Adresse e-mail de la commune :

rioux-martin@orange.fr

M. Le Maire, Gaël PANNETIER, est visible sur rendez-vous.

Pour cela merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie.

Son numéro de portable est le : 06 63 32 17 51

### Pour vous accueillir :

Mme Annick Moreau, chargée de l'état civil (actes d'état civil, copie des actes, mariages...), des élections, des formalités administratives, de l'urbanisme, de la comptabilité et du social.

Mlle Géraldine Nadaud, chargée des différents projets communaux, du journal communal et du site internet.

Si vous souhaitez recevoir les informations communales par mail (manifestations, alertes météo, coupures des réseaux, informations préfectorales) n'hésitez pas à nous faire passer votre adresse de messagerie internet. Elle ne servira qu'à cet effet et restera confidentielle.

La commune possède un site internet, mis à jour régulièrement, où vous trouverez toutes les informations utiles : convocations et comptes rendus de conseil municipal, commissions, syndicats, entreprises locales, tourisme, associations, manifestations, arrêtés, photographies... Vous pouvez réagir aux différents articles et même vous créer un compte pour écrire vos propres articles sur la commune.

Site internet : [www.rioux-martin.monclocher.com](http://www.rioux-martin.monclocher.com)



Afin de respecter le code électoral et le devoir de neutralité 6 mois avant les prochaines élections municipales, il n'y a pas de mot du maire en introduction de cette édition de *L'Echo de l'Argenton*.

Je vous adresse à tous, à vos proches et à tous ceux qui vous sont chers, mes vœux les plus sincères et les meilleurs pour 2020.

Le Maire,  
Gaël PANNETIER



# Urbanisme 2019

Les demandes d'urbanisme sur la commune de Rioux-Martin. En 2019, nous avons recensé 27 demandes, contre 29 en 2018 et 22 en 2017.

## Déclarations préalables

Il y a eu 5 demandes en 2019

- une pour un abri de jardin,
- une pour la mise en place d'un mobil home pour des travaux de restauration d'une habitation,
- trois pour les travaux de restauration de ponts sur l'Argentonne.

## Permis d'aménager

Le permis d'aménager est un acte qui permet à l'administration de contrôler les aménagements affectant l'utilisation du sol d'un terrain donné (par exemple: lotissement, camping, aire de stationnement).

**Il y a eu 2 demandes en 2019** (pour l'aménagement du bourg de Rioux-Martin).

## Permis de construire

À noter: le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction dépasse 170 m<sup>2</sup>.

**Il y a eu une demande en 2019** (pour la rénovation et l'extension d'une maison d'habitation).

## Certificat d'urbanisme

Il y a eu 17 demandes en 2019: 12 CU informatifs, lors des ventes et 5 CU opérationnels, pour connaître la constructibilité ou non d'une parcelle.

## Permis de démolir

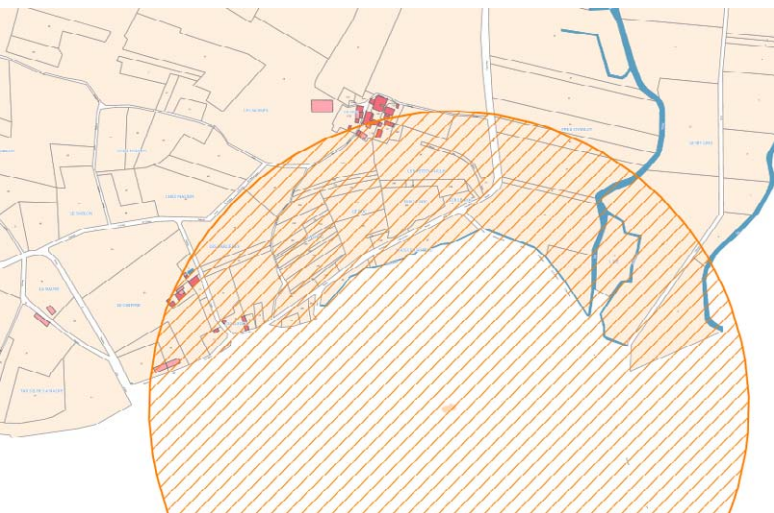
Il y a eu 2 demandes en 2019 (pour des granges vétustes).

## Autorisations de travaux dans un périmètre protégé

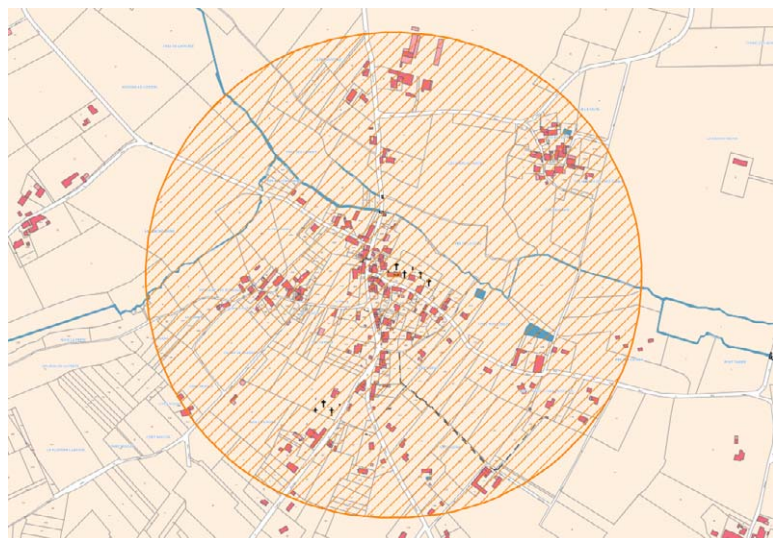
Le monument historique présent sur notre commune (l'église classée de la Sainte-Trinité) engendre par la loi un périmètre de protection de 500 mètres à l'intérieur duquel tous travaux de construction, d'amélioration ou d'extension entraînant la modification de l'aspect extérieur des constructions ou des terrains sont soumis à autorisation, sous forme d'une déclaration préalable de travaux, d'une demande de permis de construire ou de démolir.

Ces dossiers, déposés en mairie, sont préalablement soumis à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

L'église de Médillac étant aussi classée aux monuments historiques et la commune étant mitoyenne à la nôtre, les travaux dans les villages du Chiffre et une partie du village de Roche sont également soumis à autorisation de l'ABF.



**Périmètre protégé de Médillac**



**Périmètre protégé de Rioux-Martin**

*Cercle jaune hachuré: périmètres de 500 m autour des églises de Rioux-Martin et de Médillac classées, soumis à avis de l'ABF*

Les deux cimetières de Rioux-Martin étant situés dans le périmètre de l'église, **tous travaux dans leurs enceintes: murs, création et restauration des concessions, sont obligatoirement soumis à déclaration préalable pour avis de l'Architecte des Bâtiments de France.**

Le formulaire est disponible en Mairie, ainsi que sur le site internet de la commune.

# Travaux et projets communaux

## Voirie

### “ Dans le cadre du FDAC 2019, avec la communauté de communes Lavalette Tude et Dronne

Les travaux de voirie, dans le cadre des travaux FDAC (Fonds Départemental d'Aide aux Communes) en 2019 avec la CDC Lavalette Tude Dronne, ont été réalisés à l'automne 2019 par l'entreprise SCOTPA. Nous disposons d'une enveloppe annuelle de 16 873.72 € TTC.

#### ■ Route des Trois-Landes

- Empierrement et bicouche général sur un tronçon compris entre les villages de la haute Lande et la moyenne Lande.
- En accord avec la mairie, une entrée de ferme a été traitée en plus au village de la moyenne Lande.
- Travaux finalisés fin octobre 2019.
- Coût des travaux : 8 915 € TTC.



#### ■ Route de Mélac

Poursuite des travaux engagés l'année dernière (l'enveloppe allouée à Rioux-Martin n'a pas permis de traiter la totalité de ce chemin),

- Travaux finalisés fin octobre 2019.
- Montant des dépenses : 6 998 € TTC.



### “ Autres travaux de voirie

La commission voirie a un œil attentif sur l'ensemble de la voirie communale, fait des choix chaque année de travaux dans un budget qui s'élève à 9 068 € TTC pour l'année 2019, malgré les contraintes des baisses de dotations de l'Etat : curage, dérasement des chemins blancs, broyage des accotements, élagage, réalisés par des entreprises de travaux publics. Les interventions manuelles sont réalisées par le chantier d'insertion PASS Sud Charente (accotements dans le bourg, élagage, nettoyage des virages dangereux). L'entreprise Naudin TP a effectué 3 passages par an pour l'entretien des banquettes, talus et fossés des voies et chemins communaux.

## Plantation d'un verger conservatoire

18 arbres fruitiers ont été donnés par l'association «Mémoire fruitière des Charentes», grâce à l'intermédiaire d'Yves-Michel Foucaud.

Ce mini-verger conservatoire de sauvegarde de variétés anciennes et locales (pommiers, pruniers, cerisiers) a été planté par l'association d'insertion PASS Sud Charente sur un terrain communal, derrière la grange de Chez Martin.



## Manifestations organisées par la municipalité

### “ Repas de l'amitié et Noël des enfants dimanche 15 décembre 2019

Soixante-dix convives se sont réunis le dimanche 15 décembre midi pour partager le repas de l'amitié, dans la salle des fêtes de Rioux-Martin, décorée avec goût par Bruno Demptos, adjoint. Ce repas, offert aux personnes de plus de 60 ans, aux employés communaux et aux élus, était également ouvert à tous les habitants de la commune, contre une participation financière. Il permet de créer du lien entre les nouveaux venus, de rencontrer les élus et de passer un moment convivial. Au menu : champagne et petits fours, velouté de potimarron et châtaignes grillées, effiloché de cabillaud et sa vinaigrette aux herbes, sorbet orange cognac, paleron de veau confit, gratin à la forestière, salade panachée, plateau de fromages, écrin chocolat noisette et sa crème vanillée, café.

Cette joyeuse après-midi s'est poursuivie avec le Noël des enfants de la commune. Comme les années précédentes, le Père Noël, est arrivé en calèche, avec l'association ATRAIT et Ondine, jument de trait bretonne, qui a promené les enfants autour de la mairie, en attendant l'heure tant attendue de la distribution des cadeaux. L'après-midi s'est conclue par un goûter autour du beau sapin, offert à toutes les personnes présentes. La municipalité a également offert quelques gourmandises aux personnes de plus de 80 ans, qui n'ont pas pu venir partager le repas de fin d'année.



## “ Cérémonies commémoratives du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918

Comme chaque année la commune de Rioux-Martin a organisé deux cérémonies commémoratives en l'honneur de la victoire du 8 mai 1945 et de l'armistice du 11 novembre 1918. Un vin d'honneur a été ensuite offert à la salle des fêtes, par la collectivité, à toutes les personnes présentes.



## “ Galette des Rois samedi 11 janvier 2020

Les vœux 2019, écourtés en raison des prochaines élections, ont été présentés par Gaël Pannetier, maire de Rioux-Martin, et suivis par le traditionnel partage de la galette des Rois, offerte par la municipalité à tous les habitants de la commune. Près de 80 personnes étaient présentes pour ce moment convivial.



## “Autres manifestations

### ■ La ronde des crèches

Comme les années précédentes, la commune de Rioux-Martin, grâce à Yves-Michel Foucaud, a participé à la ronde des crèches. Une crèche champêtre et très végétale a été créée dans l'église de Rioux-Martin. Elle est visible durant les fêtes de fin d'année et a fait partie du circuit de la ronde des crèches, organisé par les associations ANIM'S et Sauvegarde du Patrimoine de Chalais.

La ronde des crèches 2019, dans le pays de Chalais, a été organisée les dimanches 15 et 22 décembre. Seize crèches ont été réalisées dans 14 églises, dont celle de Rioux-Martin, et dans 2 chapelles dont celle du château de Chalais, qui a clôturé le circuit avec le partage de la galette.

Toutes ces crèches sont de style différent : traditionnel, bucolique ou de style ancien comme au château et ont été réalisées par des personnes individuelles, des enfants ou la communauté paroissiale.

Plus d'une centaine de personnes ont participé à cette nouvelle édition.



### ■ Les manifestations communales en 2020

En raison des prochaines élections municipales, aucune manifestation n'est encore prévue pour 2020. Il est très probable que les manifestations organisées en 2019 soient reprogrammées en 2020 (cérémonies commémoratives, chasse aux œufs, repas de village).

Dès qu'elles le seront, vous en serez informés par courrier et par email.

Les manifestations communales sont également diffusées sur le site internet de la commune.

## Élections municipales

Les élections municipales se dérouleront le **dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour**. Le second tour des élections aura lieu le dimanche 22 mars 2020. C'est ce

que précise un décret publié au *Journal officiel* du jeudi 5 septembre 2019. Tous les documents et instructions réglementaires sont disponible en mairie.

## Un Autre Regard en Argentonne

En ce dernier dimanche de septembre, nous avons accueilli l'ensemble à cordes Arpeggione. Ce rendez-vous, depuis 28 ans, réunit dans notre belle église, nos amis les musiciens et les amoureux de violons, violoncelles et contrebasses. Cette année, l'orchestre était dirigé par Rémy Halter. Sous sa direction, nos amis musiciens nous ont enchantés avec un magnifique programme : Anderson, Heidrich, Tchaikowsky.

Toute l'équipe d'Un Autre Regard en Argentonne vous donne rendez-vous le 1<sup>er</sup> Mai pour le Brin d'Aillet 2020.



### 2<sup>e</sup> semestre 2019

**Randonnées :** l'ATRAIT a participé aux randonnées de Charmant à Cheval le 07 septembre. Les adhérents l'association randonnent souvent autour de Rioux-Martin, en attelage ou à cheval.

**Compétitions :** Cette année encore l'ATRAIT a participé au challenge départemental de TREC monté de la Charente.

1 attelage a également participé au TREC attelé régional organisé en septembre à Charmant.

De bons résultats cette année en compétition et même une médaille!! Une cavalière de l'association à participer au championnat de France de TREC monté à La-motte Beuvron (Loire et Cher) les 22, 23 et 24 juillet 2019, en équipe avec des cavalières de la SHR des Valois. Elles terminent 4<sup>ème</sup> dans la catégorie club élite.

Un couple de l'association a participé au championnat de France de TREC attelé les 17 et 18 août au Thieulin (Eure et Loire) et termine Vice-Champion de France dans la catégorie poney.

**Autres :** toujours participation aux manifestations locales : mariages, baptêmes, Noël

Et certains week-ends entraînement des cavaliers et des meneurs sur le site l'ATRAIT : parcours d'orientation, enchaînement d'obstacles de TREC, pique-nique et baignade avec les chevaux.

### Programme 2020

Courant février : assemblée générale de l'association,  
Dimanche 31 mai 2020 : organisation d'une compétition de TREC monté, étape du challenge de la Charente en partenariat avec le CDTE 16,

Participation aux manifestations communales (Noël des enfants de la commune, randonnée du Saint Hubert) et locales (Fête d'Yviers, Charmant à cheval) et à des compétitions officielles.

Toujours poursuite de l'accueil des randonneurs équestres, randonnées, travail des chevaux de l'association, poursuite de l'amélioration de notre site.



Championnat de France TREC en Attelage 2019  
La Lucerne - 28 - Le Thieulin



# Le chantier d'insertion PASS Sud Charente

L'année 2019 a été une année riche pour le Chantier d'insertion. En effet, l'association a investi dans des équipements permettant de diminuer la pénibilité du travail pour les salariés. Le chantier a accueilli cette année 22 personnes en situation de précarité sociale. Pour cette année 2019, 14 salariés sont sortis du chantier dont 7 avec une issue positive. Pour chaque salarié, le chantier n'est qu'un tremplin dans son cursus de vie, il permet de se former et d'effectuer des périodes de mise en situation professionnelle en entreprise, en cohérence avec le projet professionnel.

## “ Bilan 2019

### ■ Acquisition du matériel spécifique à l'entretien des espaces naturels et sensibles

Il semblait évident à l'association PASS Sud Charente, qui intervient déjà depuis de nombreuses années sur des espaces naturels et sensibles, d'adopter une politique de développement durable, de préserver ces espaces au maximum et s'adapter aux nouvelles demandes des partenaires.

Ce projet s'est concrétisé fin 2019, avec l'achat de tondeuse autoportée, broyeur sous clôture, taille-haie, aspirateur à feuilles et coupe frontale. Pour cela, l'association a fait appel à l'État, à la Région, au département et à l'Europe avec une part d'autofinancement.

Pour rappel, les objectifs de ce projet sont de diminuer la pénibilité au travail, de faciliter l'accès au public féminin sur le chantier d'insertion

- Former les salariés sur des outils performants pour une réutilisation vers un emploi durable en entreprise
- Adapter les interventions à l'évolution des chantiers et aux diverses demandes
- Travailler avec plus d'efficacité sur les chantiers



### ■ Formations mise en place en 2019

Les salariés du chantier bénéficient de formations individuelles de leur choix en lien avec leur projet personnalisé telles que : 6 salariés ont réussi la formation Perfectionnement tronçonneuse-débroussailluse, 1 salarié a obtenu leurs Permis BE (remorque) et 6 salariés ont bénéficié de formation CACES.

Au-delà des formations individuelles, les salariés bénéficient d'interventions de professionnels sur des thématiques de leur vie quotidienne. 8 salariés ont participé à la présentation de la MSA, ainsi qu'au bilan de santé à la MSA et 11 salariés ont bénéficié de l'intervention d'une diététicienne sur 5 séances.

## “ Perspectives pour 2020

Les futures actions collectives : présentation de la MSA, intervention de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie, bilan santé et intervention de l'Espace Numérique Sud Charente pour des séances de cours informatique de janvier à avril 2019.

Les futures formations : perfectionnement tronçonneuse-débroussailluse et CACES.



## Saint Hubert Club Chalaisien

La saison 2018/2019 s'est terminée par un bilan plus qu'honorable (bilan financier, lâchers de gibier, prélèvement de gros gibier, manifestations), 120 cartes de chasse de sociétaire distribuées, nous constatons une participation plus importante aux manifestations organisées tous les ans. Merci à tous les bénévoles et les membres du bureau pour l'aide apportée pour réaliser celles-ci. Au nom de tous les chasseurs de l'association, nous remercions tous les propriétaires qui nous autorisent à chasser sur leurs terres. Une grosse partie du prélèvement du gibier aux battues est distribuée à ceux-ci, ainsi qu'aux mairies qui en font la demande pour le repas des aînés.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et une très bonne année 2020.

### “ Les manifestations réalisées en 2019

- ✓ Le 6 avril 2019, banquet animé par Jean Marie.
- ✓ Le 30 avril 2019, un méga loto à la salle des fêtes de Chalais animé par Lionel.
- ✓ Le 18 mai 2019, la soirée paella au local préparée par Franck avec une belle ambiance.
- ✓ Le 2 juin 2019, la 4ème balade gourmande à Yviers à partir de 11h, avec environ 300 participants qui ont dégusté le repas tout le long du parcours. Bonne réussite.
- ✓ Le 19 juillet 2019, la traditionnelle marche semi-nocturne empruntant les sentiers de Rioux Martin, avec départ et retour du local, plus de 900 marcheurs cette année,
- ✓ Le 28 décembre 2019, le méga loto à la salle des fêtes de Chalais.

### “ Les manifestations projetées en 2020

- ✓ Le samedi 4 avril 2020 à 20 h, local St Hubert soirée sanglier à la broche (se faire inscrire au 05 45 98 01 91)
- ✓ Le jeudi 30 avril 2020 à 20h30, méga loto à la salle des fêtes de Chalais animé par Lionel.
- ✓ Le samedi 16 mai 2020, soirée paella au local St Hubert (se faire inscrire au 05 45 98 01 91).



- ✓ Le dimanche 7 juin 2020, la 5ème balade gourmande par étapes, départ de la salle des fêtes de St Avit à partir de 11h.
- ✓ Le vendredi 17 juillet 2020, la traditionnelle marche nocturne avec le départ à partir de 19h du local St Hubert à Rioux Martin.
- ✓ Le samedi 26 décembre 2020, méga loto à la salle des fêtes de Chalais animé par Lionel.

## Autres associations locales

### ■ Amicale des volontaires et bénévoles du sang

En 2020 le don de sang doit continuer à répondre aux besoins, dans le cadre de notre éthique de bénévolat et de non profit.

Venez à une de nos collectes. N'hésitez pas à revenir si vous n'avez pas donné depuis un certain temps. Nos amicalistes seront là pour vous apporter une collation revigorante après votre don.

En 2020, les 5 collectes pour la région de Chalais auront lieu dans la salle des fêtes de 16 heures 30 à 19 h 30:

- ✓ Lundi 24 février
- ✓ Lundi 20 avril
- ✓ Lundi 13 juillet
- ✓ Lundi 14 septembre
- ✓ Lundi 9 novembre

Vous pouvez également donner à une collecte dans une autre Commune ou au site de transfusion sanguine de l'hôpital de Girac selon vos disponibilités.

Pour tout renseignement s'adresser:

au Président de l'Amicale Marc Duflot 25 rue de la Montagne Verte 16210 CHALAIS, tel 05 45 98 27 93  
Email [annie.duflot@laposte.net](mailto:annie.duflot@laposte.net)

au site de transfusion de l'hôpital de Girac 16470 Saint-Michel, tél 05 45 91 46 44.



Notre gamme de services peut vous faciliter la vie.

Conserver son auto-

nomie pour les personnes accidentées, handicapées ou âgées par le service qui convient le mieux : ménage, entretien du linge, courses, aide et accompagnement, préparation et aide aux repas.

Le service de soins infirmiers à domicile pour les handicapés et les personnes âgées.

Le service « aide aux familles » pour faire face aux obligations de la vie, garde d'enfants, entretien du logement. Livraison de repas 7 jours sur 7 en liaison chaude à la demande du client.

N'hésitez pas à rencontrer les bénévoles, ils vous conseilleront et vous accompagneront dans vos démarches administratives. (50 % des coûts sont déductibles des impôts)

**Permanences à Chalais, 3 rue Pascaud-Choqueur,  
le lundi matin de 9 h à 12 h.**

**Tél. 05 45 98 95 38 le jeudi matin de 9 h à 12 h**

**Tél. 06 78 83 52 10 (président) le jeudi après-midi de 14 h  
à 16 h 30 chalais@chalais.fede16.admr.org**

L'Association apporte un plus pour sortir les seniors de leur isolement avec des manifestations et ateliers.

**L'Atelier mémoire** 2 fois par mois de septembre à juin. Un groupe attentif et studieux de 15 à 20 personnes se concentrent sur des exercices, entre ludique et musculation des neurones. Une aide à domicile se charge du covoiturage pour ceux qui ne peuvent se déplacer et au besoin aide dans les recherches les plus complexes. Le goûter fort apprécié clôture ce moment convivial. Contact : J.M. Lemoine : 05 45 98 28 93.

**L'atelier numérique** a fonctionné d'octobre 2018 à juin 2019, avec la collaboration du Centre Social. Pour clôturer les séances, le groupe assidu accompagné du formateur est allé passer une journée à Bordeaux.

**Après-midi théâtre patoisant en avril**, le Foyer Théâtral de Gondeville a présenté une pièce en 2 actes de Nono Saut'palisse en français et saintongeais : « Les geurnivèles chantant ». Les acteurs ont été très souvent applaudis pour leur prestation.

**Après-midi récréatif en novembre**, l'occasion de rassembler les personnes aidées, les aides à domicile et les bénévoles. 120 personnes ont répondu à l'invitation. La chorale de Brie-sous-Chalais a interprété un concert de qualité très varié. Le ventriloque Franky Filing a amusé le public avec Micky chien espiègle. Des spectateurs sont devenus acteurs malgré eux, beaucoup de fous rires dans l'assistance. Le président Marcel Soulard a remercié et félicité tous les acteurs et ceux qui ont contribué à la réussite de cet après-midi récréatif, clôturé par un goûter. Tous sont repartis enchantés et espèrent revenir en 2020.

## SEP du Sud Charente



Le service d'eau potable du Sep du Sud Charente se divise en 12 services : Etriac Ladiville Jurignac, Baignes, Chalais, Edon, Essards, Font des Abîmes, Font Chaude, Font du Gour, Collines du Montmorélien, Ronsenac, Salles-Lavalette, Brossacais.

La population desservie est de 34 523 habitants, 92 communes sont adhérentes.

L'eau est distribuée à 18 855 abonnés (+23,46 % par rapport à 2017).

### ■ PRODUCTION

Des ressources propres à la collectivité pour un volume total de 2 709 515 m<sup>3</sup>. Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 461 974 m<sup>3</sup>.

### ■ DISTRIBUTION

Un réseau de 2 285 km, 1 873 244 m<sup>3</sup> consommés.

En 2018 les abonnés domestiques ont consommé 1 873 244 m<sup>3</sup> (-1,27 % par rapport à 2017) soit en moyenne 149 litres par habitant et par jour.

Par ailleurs, un volume total de 703 416 m<sup>3</sup> a été exporté vers des collectivités voisines. Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purgés du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs), le rendement du réseau était de 82,5 % en 2018 (il était de 84,3 % en 2017).

### ■ PRIX

Prix moyen pour 2019 : 320,37 € pour 120 m<sup>3</sup>.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé. Il varie d'une commune à l'autre. Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera en moyenne 320,37 € (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2019, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,67 €/m<sup>3</sup>, +1,19 % par rapport à 2018. Sur ce montant, 37 % reviennent aux exploitants pour l'entretien et le fonctionnement, 43 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 20 %.

# DÉPÔTS SAUVAGES

*Des dépôts sauvages sont régulièrement retrouvés sur le territoire de notre commune.*

*Les élus y sont très vigilants.*

*La Gendarmerie est systématiquement prévenue, un constat est fait et les auteurs de ses dépôts sont recherchés.*

Pour rappel :

L'article L. 2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) charge le maire de la police municipale. L'article L. 2212-2 précise que cette police a pour objet : « D'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique. Elle comprend notamment : 1 Tout ce qui intéresse la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et voies publiques, ce qui comprend le nettoiement, l'éclairage, l'enlèvement des encombrements, la démolition ou la réparation des édifices et monuments funéraires menaçant ruine, l'interdiction de rien exposer aux fenêtres ou autres parties des édifices qui puisse nuire par sa chute ou celle de rien jeter qui puisse endommager les passants ou causer des exhalaisons nuisibles ainsi que le soin de réprimer les dépôts, déversements, déjections, projections de toute matière ou objet de nature à nuire, en quelque manière que ce soit, à la sûreté ou à la commodité du passage ou à la propreté des voies susmentionnées ».

Ainsi, le maire, dans le cadre de son pouvoir de police, est compétent pour prendre les mesures nécessaires pour assurer l'élimination des déchets présentant du fait de leur abandon, dépôt ou traitement, des dangers pour la santé de l'homme et l'environnement.

Le principe posé par la loi est simple : toute personne qui produit ou détient des déchets dans des conditions de nature à produire des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les sites ou les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des bruits et des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions du code de l'environnement, dans des conditions propres à éviter lesdits effets (article L 541-2 du code de l'environnement). De fait, les déchets provenant des décharges sauvages portent gravement atteinte à l'environnement.

**Selon l'article L541-46**

**du code de l'environnement,**

**« Est puni de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende le fait d'abandonner, déposer ou faire déposer, dans des conditions contraires aux dispositions du présent chapitre, des déchets.**

**En cas de condamnation prononcée pour les infractions visées, le tribunal peut ordonner, sous astreinte, la remise en état des lieux endommagés par les déchets qui n'ont pas été traités dans les conditions conformes à la loi.**

**La peine est portée à sept ans d'emprisonnement et à 150 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en bande organisée, au sens de l'article 132-71 du code pénal. »**



## Rioux-Martin durant la grande guerre de 14-18

*Les comptes rendus des conseils municipaux de cette période ne témoignent pas des grandes souffrances que ce conflit a dû occasionner dans la population en raison des morts et des blessés que les familles ont déplorés; ce n'était pas son rôle. En revanche il a bien fallu combler l'absence de bras dans les champs et les ateliers, parer aux diverses difficultés économiques.*

La première mention de la guerre date du conseil municipal du 13 août 1914 (la mobilisation générale a été décrétée le 2 août); depuis 1908, le maire est Antoine Thomas, de chez Moquet, et Albert Tartarin est adjoint. Le préfet s'inquiète des insuffisances de main-d'œuvre et propose «un supplément de bras». Le conseil décline cette offre, car il constate que «les principales récoltes sont rentrées, que le dépiquage des blés et avoines est terminé, et que les travaux restant à faire peuvent être exécutés par les intéressés eux-mêmes».

Il semble que les conséquences économiques n'aient pas été prégnantes durant les premières années du conflit, car le conseil municipal n'en fait pas mention d'une manière ou d'une autre. Sans doute chaque famille arrivait-elle «à faire avec» ou plutôt à faire sans le mari et les fils mobilisés. Mais le conflit durant, surtout à partir de l'année 17, la situation devient plus difficilement tenable.

Ainsi, en août de cette année-là, le conseil demande à l'autorité militaire «un sursis de quelques mois ou au moins une permission de longue durée pour l'ouvrier tonnelier Moreau Marcelin», car «les ouvriers tonneliers ayant été mobilisés, la futaille est en très mauvais état». Les outils et véhicules agricoles souffrent également de la mobilisation du charron et le conseil fait la même demande de permission envers Gustave Delapierre. Cette demande sera d'ailleurs refusée et renouvelée un an plus tard.

### ■ Des wagons pour les veaux

En novembre, le conseil demande au préfet d'intervenir, car «par suite du manque de wagons à bestiaux, l'embarquement des veaux n'est pas toujours possible les jours de foire et de quinzaine de Chalais». En mars 1918, «le maire expose que depuis le début des hostilités, par suite de la mobilisation générale, il n'est resté dans la commune ni maçon, ni couvreur, ni charpentier. Aucune réparation n'a été effectuée depuis près de quatre ans aux bâtiments des exploitations agricoles. Quelques-uns menacent ruine: plusieurs toitures sont près de s'effondrer».

### ■ Le pain rationné

Les difficultés concernent également l'alimentation. Les récoltes baissent (en 1919, la récolte de blé est en France au tiers de sa capacité), la pénurie engendre le marché noir et dès 1915, on envisage de rationner le pain. Ce

n'est cependant qu'à partir d'août 17 que la farine et le pain seront rationnés. D'autres produits le seront également, comme la viande, le sucre, voire ici ou là le lait. En Charente, deux nouvelles circulaires préfectorales, en février et avril 1918, renforcent le rationnement et le conseil réagit. On peut citer ici plus longuement le compte rendu du conseil d'avril 1918: «S'il est de toute évidence que les circonstances actuelles imposent des restrictions, il faut reconnaître que chez les populations agricoles en général et dans la commune de Rioux-Martin en particulier, le pain constitue la base de l'alimentation et même dans les plus pauvres familles presque l'unique aliment; il est bien établi que dans la localité, la consommation moyenne par tête et par jour est d'environ 1 kg, quantité plus de trois fois supérieure à la moyenne allouée. Si l'on considère que va s'ouvrir la période des durs travaux soutenus de 3 heures du matin à 10 et même 11 heures du soir, la ration de 400 grammes pour un adulte, 200 grammes pour un homme de plus de 60 ans, est évidemment insuffisante pour entretenir les forces. [...] Or, les hommes de 19 à 48 ans étant aux armées, les femmes, les vieillards et les enfants les ont courageusement remplacés. Peu de terres sont restées en friches. Réduire ces travailleurs à la portion congrue serait une injustice qui répandrait le découragement. [...] D'autre part, il est à prévoir que le rationnement exagéré des campagnes aura une répercussion fâcheuse sur l'alimentation des villes. Le cultivateur privé de pain cherchera un complément de nourriture dans les produits qu'il écoulait sur le marché: au lieu de pousser ses veaux jusqu'à trois et quatre mois, il les vendra à un mois et consommera le lait de ses vaches. Les œufs, les volailles seront également consommés à la campagne, il en résultera une raréfaction des vivres et une hausse considérable qui pourrait devenir un danger pour l'ordre public.»

### ■ Un charron débordé

À l'été 18, nouvelles demandes du conseil: la futaille et les véhicules agricoles se détériorent de plus en plus et la récolte ne pourra être rentrée. Le conseil demande une permission en faveur du tonnelier Eugène Vrillaud, qui sera refusée, puis en août 17 une autre concernant le charron Gustave Delapierre. Cette demande sera acceptée, mais pour un mois seulement: travaillant seul, il ne pourra réparer que cinq ou six charrettes, alors qu'il faudrait en réparer entre 40 et 50.

La guerre se termine le 11 novembre 1918, comme chacun sait. Mais les soldats ne rentrent pas immédiatement dans leurs foyers, tant s'en faut. En décembre 18, nouvelle demande pour le même Eugène Vrillaud, comme charpentier cette fois. Cette demande sera à nouveau refusée, «le ministre de la guerre ayant suspendu les sursis jusqu'à nouvel ordre» comme il est noté en marge du compte rendu. En février 19, demande pour Jean Beaudou, maréchal-ferrant. Ce sera la dernière mention de la guerre dans ces registres.

Xavier Nau — xavier.nau@wanadoo.fr

# La Chambre d'agriculture de la Charente et le SABV DA s'associent pour animer le site Natura 2000 de la Vallée de la Tude

Depuis juin 2019, la Chambre d'Agriculture de la Charente (CA 16) et le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne Aval (SABV DA) assurent conjointement pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois, l'animation locale du site Natura 2000 de la vallée de la Tude, en sud Charente.

Le Syndicat est un acteur historique (depuis 1968) sur la vallée de la Tude et réalise des actions de restauration et de préservation des milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin versant. La Chambre d'Agriculture quant à elle, anime depuis 2012, le site Natura 2000, et apporte notamment son expertise agricole et agro-environnemental.

Ce travail commun consiste à la mise en œuvre des actions du document d'objectifs (DOCOB) de ce site Natura 2000: contrat Natura 2000, Charte de bonnes pratiques, sorties animées tous publics, information et sensibilisation, aides aux porteurs de projets

Cette mission d'animation a pour objectif d'accompagner localement et au cas par cas, chaque propriétaire particulier, agriculteur, forestier, collectivités, communes, associations, désireux de travailler durablement sur l'aménagement du territoire. Cet accompagnement menait conjointement par la CA 16 et le SABV DA sur la Vallée de la Tude, comprend pour chaque porteur de projet, une assistance technique et administrative, ainsi qu'un suivi personnalisé.

La vallée de la Tude et ses petits affluents secondaires forment un ensemble alluvial coulant sur des calcaires

tendres, dans un paysage ouvert ou bocager façonné par l'agriculture, l'élevage traditionnel, et les activités humaines.

Il s'agit d'un important corridor terrestre entre les bassins de la Charente et de la Garonne pour de nombreuses espèces animales.

Dans ce cadre, le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, grâce à la conciliation des exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités locales. Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels.

Pour toutes informations, les 2 animateurs Natura 2000 de la Vallée de la Tude sont à votre disposition :

**Nicolas Chaslard**

Chambre d'agriculture de la Charente  
Animateur Natura 2000 « Vallée de la Tude »  
Conseiller spécialisé en agro-environnement  
05-45-24-49-95  
06-07-76-91-58

**Éric Bonis**

Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant  
de la Dronne Aval  
Animateur Natura 2000 « Vallée de la Tude »  
Technicien milieux aquatiques  
05-45-98-59-61  
06-58-75-17-94



# CE QUI CHANGE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2020

## Travail

- Montant du Smic: le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) augmente de 1,2 % (contre 1,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2019).
- Pensions de retraite: le montant de la plupart des pensions est revalorisé de 0,3 %. Les pensions de retraite et d'invalidité dont le montant brut en décembre 2019 est inférieur ou égal à 2 000 € augmentent pour leur part de 1 % (sur la base de l'inflation au 1<sup>er</sup> janvier 2020).
- Revalorisation du plafond de la sécurité sociale.

## Santé

- Médicaments: la prise en charge évolue: les conditions de prescription et de remboursement des médicaments lorsqu'il existe des génériques pouvant les remplacer changent au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ainsi que l'a prévu la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019.
- Remboursement des lunettes et des prothèses dentaires: un décret publié au *Journal officiel* du 12 janvier 2019 précise les modalités de la mise en place progressive du remboursement intégral (reste à charge zéro) par la Sécurité sociale et les complémentaires santé notamment de certaines lunettes et prothèses dentaires.
- Remboursement de l'homéopathie: il passera d'un taux de 25 % à 30 % à un taux de 10 % à 15 %.
- Afin de sécuriser l'usage du paracétamol mais aussi de certains anti-inflammatoires non stéroïdiens (ibuprofène et aspirine), certains médicaments ne seront plus en libre accès dans les pharmacies d'ici fin janvier 2020.
- Bisphénol A: au vu des risques pour les femmes enceintes manipulant des tickets de caisse, le bisphénol A (perturbateur endocrinien) n'est plus présent sur les tickets de caisse.
- Nouveaux barèmes s'appliquent concernant les saisies sur rémunérations.

## Transition écologique

- Un arrêté paru au *Journal officiel* du 25 avril 2019 suspend la mise sur le marché des denrées alimentaires contenant l'additif E171 (dioxyde de titane) pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Produits jetables en plastique: assiettes jetables, gobelets ou encore cotons-tiges: certains produits en plastique à usage unique sont interdits à la vente.
- Pesticides: pour mieux protéger les riverains des pesticides, des distances de 5 m à 20 m doivent désormais être respectées entre les zones d'épandage et les habitations (en fonction des cultures et des produits).

## Associations

- L'ensemble des publications au *Journal officiel des associations* (JOAFE), ainsi que celles liées aux comptes annuels des associations, sont gratuites depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Argent

- Prélèvement à la source pour les salariés à domicile et les assistantes maternelles: vous êtes un particulier employeur et, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, vous devrez vous occuper du prélèvement à la source pour votre salarié à domicile ou votre assistante maternelle. (site [monprelevementalasource.urssaf.fr](http://monprelevementalasource.urssaf.fr)).
- Prix des cigarettes: à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020, le prix de certaines cigarettes va augmenter.
- Tarifs des timbres: les tarifs du timbre poste pour les particuliers augmentent à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

## Transports

- Permis à 1 euro: à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (et au plus tard au 1<sup>er</sup> mars 2020), le dispositif du « permis à 1 € par jour » sera uniquement accessible aux écoles de conduite et aux associations disposant du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite ».

## Impôts

- Impôt sur le revenu, abaissement de la 2<sup>e</sup> tranche d'imposition de 14 % à 11 %. Le seuil d'entrée dans la 3<sup>e</sup> tranche passe à 25 659 € (contre 27 794 € auparavant) tandis que celui de la 4<sup>e</sup> tranche est fixé à 73 369 € (contre 74 517 €).
- Le montant de la contribution à l'audiovisuel public (ex redevance télé) passe à 138 €.
- Suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 80 % des foyers en 2020 (en 2023 pour les autres foyers).
- Barème du malus automobile: durci pour les véhicules les plus polluants, notamment les SUV, le seuil de déclenchement du malus passant à 110 gCO<sub>2</sub>/km avec un montant maximum de malus fixé désormais à 20 000 €.

## ÉTAT CIVIL 2019

### Mariage

- M. Amaury TEVENIN et Mlle Amandine BONNEAU, le 22 juin 2019.

### Décès

- Mme Edmée MULLER, née Dupont, le 22 mars 2019 à Aubeter-sur-Dronne.
- Mme Thérèse BERA, le 30 mars 2019 à Barbezieux.
- M. Jean-Claude PARISSE, décédé à Libourne le 27 août 2019
- Mme Francine GOUZIL, née Favorelle, le 27 mai 2019 à Saint-Laurent-de-Belzagot.
- M. Jacques VESSIERE, décédé à Périgueux le 6 octobre 2019
- M. René BRUT, décédé à Montguyon le 22 décembre 2019